



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Villeurbanne, le

Affaire suivie par : Julie ARNAUD *JA*
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 72 44 12 20
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : julie.arnaud@developpement-
durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-2018-408

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Inspection du mardi 9 octobre 2018

Pièce jointe : Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

Une visite d'inspection a eu lieu sur votre site de Pierre Bénite le 9 octobre dernier sur le thème des mesures de maîtrise du risque (MMR).

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Ce rapport conclut sur la mise en place d'un suivi bien formalisé de la MMR 1 du dépotage d'HF avec quelques demandes de compléments.

Toutefois, une visite d'inspection ne pouvant aller aussi loin dans les vérifications qu'une tierce expertise, je vous invite à tenir compte et adapter le cas échéant pour cette MMR les observations du tiers expert sur les autres MMR de l'unité HF.

Le rapport contenant des informations sensibles, seul le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement,

Julie ARNAUD

Monsieur le directeur
ARKEMA FRANCE - Usine de Pierre Bénite
Rue Henri Moissan
BP 20
69491 Pierre-Bénite Cedex

